



Le ministère de l'intérieur recrute en 2016 des techniciens informatiques... ***...selon des modalités de sélection renouvelées***

Les épreuves de sélection des techniciens des systèmes d'information de classe normale ont été réformées cette année, pour laisser place à 2 épreuves, centrées sur l'évaluation des compétences opérationnelles, inspirées des techniques de sélection éprouvées dans les secteurs privé et public.

Deux spécialités sont laissées au choix du candidat : infrastructure et réseaux ou solutions logicielles et systèmes d'information.

- L'épreuve d'admissibilité consiste à traiter des questions et à résoudre un cas pratique à partir d'un dossier technique. *Sont ainsi évaluées les connaissances du candidat, sa capacité à les ordonner pour proposer des solutions techniques pertinentes et à les argumenter.*

- Les candidats déclarés admissibles se présentent à un entretien oral avec le jury. *Il s'agit pour celui-ci de vérifier leur capacité à répondre aux exigences techniques requises dans la spécialité choisie pour l'exercice des missions de technicien informatique au ministère de l'intérieur. Le jury apprécie également leurs qualités personnelles, leur potentiel, leur comportement face à une situation concrète, le cas échéant sous forme de mise en situation, ainsi que leurs motivations.*

Une épreuve écrite consistant à répondre en français à des questions sur un document rédigé en anglais traitant des systèmes d'information est également proposée aux candidats.

Les métiers exercés ne changent pas... :

Technicien multimédia, technicien de production, technicien de soutien aux utilisateurs, testeurs informatiques, administrateurs système, réseau et sécurité, développeur, webmestre...

...les cadres d'intervention non plus :

Soutien informatique en préfecture, centre de production des applications du ministère, sécurisation des réseaux de télécommunication...

La rémunération en début de carrière se situe entre 1 700 € (régions) et 1 900 € (région parisienne) net / mois

Les conditions à remplir pour s'inscrire au concours sont les suivantes :

Externe :

- Titulaires du bac au minimum
- Être français ou ressortissant de l'Union européenne
- Pas de limite d'âge

Interne :

- Justifier d'au moins quatre années de service public en qualité de fonctionnaire ou d'agent non titulaire.

Clôture des inscriptions : 29 juin 2016